



À Montpellier, le 16 septembre 2008

Objet : conseil de discipline de Serge Reynaud

A l'attention de Jean-Paul Bailly
Président de la Poste

Monsieur,

Nous, syndiqué-es CNT Education Santé-Social 34 tenons à signaler notre profonde indignation quant à l'attitude répressive de la Poste vis-à-vis d'un de ses fonctionnaires : Serge Reynaud. En effet ce facteur marseillais passera en conseil de discipline le vendredi 26 septembre à Paris.

Les reproches qui lui sont faits sont uniquement liés à son action lors de la grève du mois de mai 2008 contre le projet « Facteur d'avenir ». La Poste menace de le révoquer car il a pris la parole devant ses collègues lors de ce conflit. Pourtant la grève est encore un droit constitutionnel et il nous apparaît comme parfaitement scandaleux et dangereux pour la liberté d'expression et la liberté syndicale de vouloir empêcher une personne de s'exprimer.

La Poste, devenue une entreprise avant même d'être privatisée, refuse donc toute discussion de sa politique de dégradation de service rendu à la population. Elle semble prête à tout pour faire taire toute contestation tant il lui apparaît clair que, tactiquement, une répression forte de militants actifs est le meilleur moyen de prévenir d'éventuels conflits.

Nous exigeons donc, au nom de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du respect du droit constitutionnel qu'est le droit de grève, l'arrêt de toutes les poursuites disciplinaires à l'encontre de Serge Reynaud.

Pour le syndicat, le secrétaire